



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Les forêts du Grand Est risquent de mourir !

Question écrite n° 17414

Texte de la question

Mme Charlotte Leduc alerte M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la situation sanitaire alarmante des peuplements forestiers du Grand Est. Selon l'Institut national de l'information géographique (IGN), la mortalité des arbres a augmenté de 400 % en seulement 10 ans dans les forêts de cette région. À titre de comparaison, la moyenne de la mortalité des forêts française a augmenté de 80 % sur la même période. Le Grand Est est la sixième région la plus boisée du pays avec 34 % du territoire couvert par les forêts, soit 1 960 000 hectares. Elle est la région avec la plus forte part de forêt publique avec 56 % de domaine forestier appartenant à l'État. Ses peuplements sont diversifiés, 70 % contiennent au moins deux essences d'arbres. Le Grand Est représente également la deuxième région en volume de bois avec 416 millions de m³. Les forêts de cette région sont un maillage fondamental pour la filière du bois. Secteur hautement stratégique en vue de la planification écologique. Le dérèglement climatique menace les peuplements forestiers en affectant les principales essences d'arbres de la région que sont les épicéas, les sapins, les hêtres, les chênes et les frênes. L'augmentation des températures, le manque de précipitations, les feux de forêts sont d'autant de facteurs qui fragilisent la santé des arbres. Depuis 2015, la succession des années sèches s'est intensifiée. Les peuplements forestiers ne peuvent se remettre efficacement d'un tel choc hydrique. Pire, depuis 2018, on a connu les quatre années les plus sèches en 70 ans. Ainsi, les fonctions biologiques des arbres comme la photosynthèse, leur croissance ou encore le stockage du carbone sont mises à rude épreuve. Ces différents facteurs empêchent les essences de se défendre efficacement contre les parasites extérieurs. Le processus de dépérissement des forêts du Grand Est s'est durablement installé et se manifeste chez la quasi-totalité des essences qui peuplent le territoire. Si le bouleau et le charme étaient jusqu'alors préservés, leur situation sanitaire empire. Le scolyte, un insecte, représente la menace principale pour les forêts. Il a profité des sécheresses intenses et répétées pour s'installer dans la région et tuer les arbres. En raison de ce parasite, les forêts du Grand Est n'assurent plus leur rôle de puits de carbone. Selon le Citepa, ces forêts seraient même devenues une source de CO₂ en raison d'une hausse anormale de la mortalité des arbres. Quand les arbres meurent, ils libèrent le CO₂ stocké dans leurs branches et dans leurs racines. Le Citepa indique que les forêts de Lorraine captaient en 2010 3.260 millions de tonnes d'équivalent CO₂. Aujourd'hui, en raison de la perte de nombreux peuplements forestiers, les forêts rejettent 1.586 Mt CO₂e. La même dynamique s'observe en Alsace et en Champagne-Ardenne. À l'échelle du Grand Est et de la Bourgogne, l'équivalent de 7 millions de m³ auraient été emportées en 2019 par l'épidémie de scolyte qui ne cessent de progresser. Les forêts sont un bien commun essentiel aux conditions d'habitabilité de la Terre. Puisqu'elles jouent un rôle dans l'atténuation des effets du dérèglement climatique en agissant comme un puits de carbone naturel, qu'elles favorisent la biodiversité et filtrent les eaux. Le bois est notamment l'un des matériaux les plus intéressants pour mener à bien la planification écologique. Il est donc vital de protéger les forêts. Mme la députée aimerait savoir si le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires prévoit de mener une action d'ampleur pour inverser cette tendance mortifère qui menace l'existence humaine.

Données clés

Auteur : [Mme Charlotte Leduc](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17414

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2024](#), page 3395

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)